

LES PROGRAMMES ET MESURES DESTINÉS AUX PERSONNES HANDICAPÉES :

PORTRAIT GLOBAL ET DÉPENSES

2020-2021

EN DATE DU 15 JANVIER 2021



249 programmes et mesures du gouvernement du Québec sont destinés, en tout ou en partie, aux personnes handicapées ;



sous la responsabilité de **20** ministères et organismes publics



Ces 249 programmes et mesures publics s'adressent :

- en tout ou en partie aux personnes handicapées
ou
- de façon indirecte, à leur famille, à leurs proches ou à un tiers.

Ils peuvent se décliner en :

- prestations directes :
 - de services (exemple : les services de soutien à domicile) ;
 - d'équipements et d'aides techniques (exemple : les programmes d'aides visuelles et auditives) ;
- mesures fiscales (exemple : le crédit d'impôt pour déficience grave et prolongée des fonctions mentales ou physiques) ;
- remboursements de frais ou versements d'allocation directe (exemple : le programme de frais relatif à l'utilisation d'un chien d'assistance à la motricité) ;
- subventions à des organismes (exemple : le transport adapté, les entreprises adaptées) ;
- indemnisations (exemple : l'indemnisation pour les personnes victimes d'accidents de la route) ;
- autres mesures (exemple : la vignette de stationnement pour personnes handicapées).



174

programmes et mesures spécifiques aux personnes handicapées

EN 2018-2019 : UN MINIMUM DE

11,2

milliards \$ de dépenses



15 %

d'augmentation
sur 3 ans

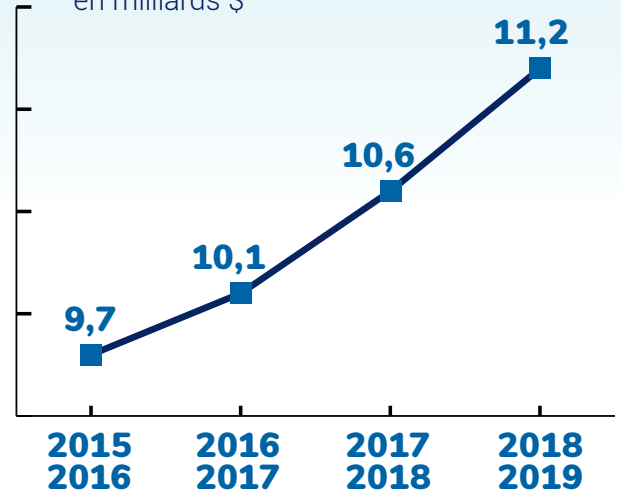


70 %

pour les programmes et mesures
offrant des services et des
équipements aux personnes
handicapées

Évolution des dépenses

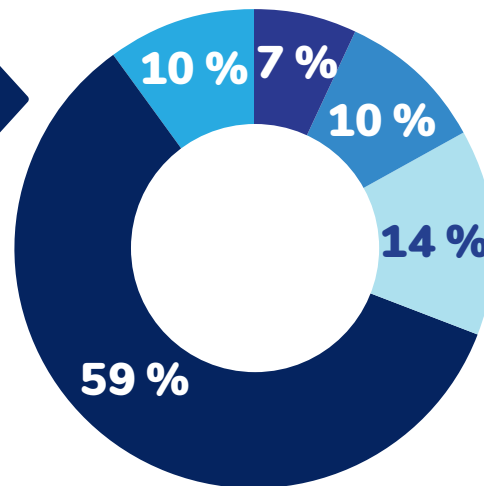
en milliards \$



4 ministères et organismes publics responsables de

90 %

des dépenses



- MSSS - Ministère de la Santé et des Services sociaux
6,6 milliards \$
- MTESS - Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale
1,5 milliard \$
- MEES - Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
1,1 milliard \$
- Retraite Québec
781 millions \$
- Autres ministères et organismes publics